

# ***COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL***

## ***DU 13 SEPTEMBRE 2011***

Présents : ABRANOWITCH S. – BLONDRON A. - BOURDUT C. – BOURICAT G. – CASTELLANI E. – CHABROL J-E - COUTURIER D. – LAURENT S. – PENAUD J-P. – PORTIER Ph. - RENAUDET L. – VENUAT J.

Absents ayant donné procuration : CHABRIDON R. – GODET V. – KWASNIEWSKI Ch. - ORTEGA S. – PICARELLI V.

Absent excusé : GIGAND E.

.....

Le conseil municipal, réuni en assemblée ordinaire, a examiné les points suivants :

### **Station d'épuration :**

La proposition de l'entreprise BP2E, titulaire du marché pour la construction de la station d'épuration, de sous-traiter le poste « armoire électrique et câblages sur site » à SCATE AUTOMATION pour un montant maximum de 35 040 € HT a été validée par le conseil municipal.

Quant au litige relatif au marché, qui oppose la commune à l'entreprise BP2E, le maire a proposé à l'assemblée la signature d'un protocole transactionnel établi par les services de la Direction Départementale des Territoires (assistant à la maîtrise d'ouvrage pour ce dossier). L'assemblée a souhaité apporter des modifications et a donc décidé de surseoir à la validation du protocole et souhaite prendre l'attache d'un juriste.

### **Contrat communal d'aménagement du bourg : report du reliquat de subvention**

La maire est autorisé à signer l'avenant proposé par le conseil général afin de reporter le reliquat de subvention des travaux de l'aménagement des ruelles du centre bourg sur les travaux de la place du monument dont les dépenses s'avèrent plus élevées que prévues initialement.

### **Convention avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) :**

Afin de tenir compte des problèmes de sécurité routière sur la RD 114 entre la Genebrière et le bourg, une convention sera signée avec l'ATDA afin de bénéficier d'une assistance pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

### **Jardin médiéval : régularisation étude :**

Le montant de l'étude préalable à la réalisation du jardin médiéval, validé par le conseil municipal le 4 décembre 2008 comportait une erreur de montant qui sera régularisé par une délibération modificative et portera le coût à 18 505,79 € TTC.

### **Décision modificative n°1 pour l'accueil périscolaire :**

Des transferts internes ont été votés afin d'abonder les crédits nécessaires aux dépenses d'alimentation relatives aux repas à thème organisés par la structure.

### **Maintenance logiciel bibliothèque :**

Le contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque sera renouvelé pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

### **Actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :**

A la demande du conseil général, deux chemins supplémentaires seront inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Il s'agit du chemin qui relie le Pont de St Christophe au Pietchi et du chemin qui mène à la station d'épuration.

### **Avenant au contrat collectif de la Mutuelle Nationale Territoriale :**

L'assemblée a validé la proposition d'avenant de la Mutuelle Nationale Territoriale modifiant les conditions générales et portant le montant de la cotisation salariale à 1,90 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **Taxe d'aménagement :**

Après avoir rappelé la réforme de la fiscalité de l'aménagement, le maire informe les élus de la nécessité de fixer un taux pour la taxe d'aménagement qui sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012 et se substituera à la taxe locale d'équipement. La commission des finances travaillera prochainement sur ce dossier en vue d'une décision du conseil municipal avant le 30 novembre.

### **Affaires générales :**

La séance s'est terminée par l'examen de plusieurs courriers en attente de réponse puis le maire a fourni différentes informations sur les dossiers en cours.